



Théâtre de l'Union

Centre Dramatique National du Limousin

"Le plus grand bien pour le plus grand nombre"

LE THÉÂTRE DE L'UNION - CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DU LIMOUSIN,

L'État - Ministère de la Culture, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Ville de Limoges,
le Département de la Haute-Vienne recherchent

UN OU UNE ARTISTE

POUR DIRIGER LE THÉÂTRE DE L'UNION, CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DU LIMOUSIN (SARL) ET L'ACADÉMIE DE L'UNION, ÉCOLE SUPÉRIEURE PROFESSIONNELLE DE THÉÂTRE DU LIMOUSIN (association statutairement rattachée au Théâtre de l'Union)

Sont recevables les candidatures d'un ou plusieurs artistes engagés dans le champ théâtral.

La première mission d'un CDN est la création théâtrale. C'est un lieu de référence, régionale, nationale et internationale, où se rencontrent et s'articulent toutes les dimensions du théâtre : la recherche, l'écriture, la création, la diffusion et la transmission. L'ensemble des missions d'intérêt public attachées au label CDN est défini par le cahier des missions et des charges, fixé par l'arrêté du 5 mai 2017.

Le Théâtre de l'Union est situé à Limoges, seconde ville de Nouvelle-Aquitaine (132 000 habitants). C'est l'un des trois centres dramatiques nationaux de la région. Installé depuis 1989 dans une ancienne coopérative ouvrière de Limoges, le CDN comprend une salle de spectacle de 374 places, des ateliers décor et de construction, de costumes et dès la rentrée 2021 une nouvelle salle de répétition et un lieu de résidence d'artistes jouxtant le théâtre. Le budget prévisionnel 2021 est de 2 300 000 € avec une équipe permanente de 19 ETP.

Son projet s'articule autour de la création et de la transmission avec un regard particulier porté à l'accompagnement de la création francophone. Cela se traduit par une formation professionnelle supérieure aux métiers de comédien et d'auteur dramatique qui accueille tous les 3 ans une promotion d'élèves recrutés sur concours. Au sein de l'école s'est développée depuis 2018 une classe préparatoire intégrée dédiée aux jeunes issus des territoires ultra-marins. L'effectif permanent de l'Académie de l'Union est de 6 salariés en CDI. Budget 2021 : 787 820 €.

Les candidats doivent adresser une lettre de motivation et une présentation de leur parcours artistique (ainsi qu'un bilan quantitatif de diffusion de leur production sur les trois dernières années) accompagnées d'un curriculum vitae jusqu'au **lundi 15 février 2021** à :

• **Madame la Directrice générale de la création artistique**

guilhem.chabas@culture.gouv.fr

• **Madame la Directrice régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine**

marion.limeuil@culture.gouv.fr

• **Monsieur le Maire de Limoges**

lemaire@limoges.fr

• **Monsieur le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine**

axel.morel@nouvelle-aquitaine.fr

• **Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne**

pascal.noury@haute-vienne.fr

Quatre à six candidates et candidats au maximum seront présélectionnés après concertation entre l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Ville de Limoges et le Conseil départemental de la Haute-Vienne, dans le respect du principe d'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités de direction.

Les candidates et candidats présélectionnés devront élaborer un projet artistique, culturel et pédagogique en s'appuyant sur la note d'orientation qui leur sera remise, présentant notamment le Théâtre, l'Académie de l'Union et la classe préparatoire intégrée dédiée aux ultra-marins, le contexte théâtral et artistique de la région avec un regard particulier porté sur la création francophone en lien étroit avec le festival « Les Francophonies – Des écritures à la scène », le cahier des charges des centres dramatiques nationaux, et tous les éléments utiles à sa rédaction.

Ils présenteront leur projet artistique, culturel et pédagogique devant un jury composé des représentants des différents partenaires publics. Au terme de la procédure de sélection, le ou les artistes retenu(s) par le jury devront recevoir l'agrément du Ministre de la Culture, pour une prise de fonction dès que possible et au plus tard **le 1^{er} septembre 2021**, dans le cadre d'un premier mandat de 4 ans.